

Conseil Municipal du 14 mars 2019

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES.

Excusés : Yves Elie LAURENT, Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Françoise THYSS, Patrick BRUN.

Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER.

Jean-Claude Molines de Villeneuve souhaite, en début de réunion, alerter le conseil sur trois dossiers : Le bassin DFCI de Villeneuve nécessite des travaux de curage (quelques heures de tractopelle) ; la terre excédentaire des tranchées réalisées pour le très haut débit stockées en bordure de route pourrait être utilisée pour élargir la voie communale (pour mieux se croiser et pour le déneigement) ; l'association pour la restauration du béal de Villeneuve est au point mort et pourtant ce béal est vital pour le maintien de l'agriculture sur le village et plus généralement pour tous les villages alimentés par des béals. Jean-Claude propose que la mairie organise au Pont de Montvert une grande réunion avec tous les acteurs possibles (ONEMA, PNC, DDT, Préfecture, Chambre d'Agriculture, élus du Département, député et sénateur, syndicats agricoles, ...)

Le conseil approuve ces trois propositions : le bassin DFCI sera curé au printemps ; la terre sera régalée en bord de voie (au début il avait été envisagé de l'utiliser plus haut sur la VC1 pour une mise en forme de la voie non revêtue après l'Hôpital ; on ira chercher de la grave à la carrière des Bondons pour cela). Le conseil est aussi d'accord à l'unanimité pour convoquer tous les acteurs au sujet des béals.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu (31/01/2019) validé à l'unanimité.

Délibérations :

- **Emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc :**

Alain JAFFARD présente la consultation lancée pour réaliser un emprunt de 250 000 € nécessaire pour mener à bien les projets lancés cette année (toiture de l'école, travaux de la Brousse, travaux au camping, ...) et pour assurer une trésorerie suffisante nous permettant de régler dans de meilleurs délais nos factures.

De plus depuis trois ans et notre fusion, nous avons pour le budget de l'eau comme pour le budget général baissé fortement notre endettement et de nombreux emprunts sont en fin de paiement.

Le crédit agricole moins disant nous propose un prêt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 1.86% avec un remboursement trimestriel constant de 3745 €. Le conseil valide à l'unanimité.

- Renouvellement de l'adhésion à AGEDI :

Ce Syndicat met en place un système de gestion pour les collectivités efficace et peu onéreux (90% des collectivités y sont adhérentes). Le conseil valide ce renouvellement d'adhésion à l'unanimité.

- Virement fonds de concours au SDEE pour l'aménagement de la Brousse :

Le SDEE, comme Maître d'œuvre va assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'eaux usées dans le village de la Brousse (INEO réalisant les travaux). Pour ce faire nous devons délibérer pour financer notre participation aux travaux pour les réseaux secs.

La commune devra régler au SDEE 8 327.10 € + 33 523.91 € soit 41 851 01 € TTC sur 66 616.84 € + 100 571.72 € soit 167 188.56 € de travaux (enfouissement réseaux + génie civil). Sur ces 41 851.01 € nous aurons une aide du département de 40%. Le conseil valide à l'unanimité.

- Modification du schéma d'assainissement sur le secteur UA du village de la Brousse :

Classé en Secteur d'Assainissement Non Collectif, ce secteur sera à la fin des travaux, vu dans le précédent paragraphe, classé en secteur d'assainissement collectif. Le conseil valide à l'unanimité.

- Consultation de 3 bureaux d'études pour le dossier de conception des ouvrages pour la station d'épuration et les réseaux d'assainissement de la Brousse

Pour obtenir les financements de l'Agence de l'eau Adour Garonne et pour être en conformité administrative, il nous faut un dossier technique conforme aussi il nous faut consulter 3 bureaux d'études le plus rapidement possible. Le conseil valide à l'unanimité.

- Financement du Vent des Bancelles :

Avant la création de la nouvelle communauté de communes, l'ancienne prenait en charge au sein de la « Maison des Services Au Public » les tâches administratives de montage et rédaction du journal. Depuis cette fusion c'est Ventalon en Cévennes qui les finance et nous demande de participer à 50%. Il est délibéré pour cette participation de 1157 € pour 1 an. Le conseil valide à l'unanimité.

- Motion de défense du train :

Dans le cadre du grand débat, l'association de défense des trains TET (Trains d'Equilibre des Territoires) Le Cévenol et l'Aubrac nous demande de soutenir leur contribution pour le maintien et la modernisation des lignes et trains concernés. Le conseil valide à l'unanimité.

- Financement de la formation professionnelle des agents :

Tous les anciens dispositifs de formation (DIF, CIF, ...) ont été supprimés et remplacés par le compte personnel de formation qui suit le salarié au fil de ses emplois (dans le secteur public et dans le privé). Il donne des droits au salarié de se former au-delà des besoins de son employeur et au-delà des formations organisées par le CNFPT. Par délibération l'employeur peut accepter de participer au financement des frais pédagogiques et aux déplacements. Le conseil décide de ne pas prendre en charge ces dépenses, du moins pour 2019.

- Contrat de Prévoyance mutualisé :

Le Centre Départemental de la Fonction Publique Territoriale nous demande de nous associer au groupement de commander pour obtenir une prévoyance de bonne qualité et au meilleur coût en se regroupant. Le conseil valide à l'unanimité.

- Concours d'architectes pour l'aménagement du quai :

Le jury de ce concours doit être composé de membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune : Le maire, président du jury + 3 autres membres de la CAO et un suppléant. Sont désignés : Alain JAFFARD, Président du Jury ainsi que Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Frédéric FOLCHER comme membres titulaires, Jean Paul VELAY comme membre suppléant.

- Embauche d'un service civique pour animer le dossier Atlas de la Biodiversité Communale :

Il est proposé de recruter en service civique une personne pouvant être intéressée par cette démarche (non trouvée à ce jour). Le conseil valide à l'unanimité.

Informations et débats :

- Travaux en cours

La fuite du Pont de la pierre a été réparée.

La viabilisation des terrains, à la zone artisanale de Fraissinet de Lozère, a été réalisée par INEO.

Les travaux des ateliers municipaux avancent normalement. Des places de stationnement vont être créées.

La consultation pour les travaux du camping est lancée ainsi que celle pour la toiture de l'école.

Les travaux d'accessibilité du temple ont fait l'objet d'une consultation. C'est l'entreprise Chapelle qui va réaliser les travaux (moins disant : 4 500 €).

L'entreprise de Couverture Folcher est intervenue à notre demande pour mettre en sécurité la petite maison qui tombe en ruines à l'angle de la rue face à la maison de Jean-Paul Allier.

Le concours d'architectes pour le quai est lancé.

- Programme de Voirie 2019 :

François Folcher précise que les devis demandés s'élèvent à 243 000 € (Ouvrage sur la VC au Mas de la Barque, accès déchetterie, VC de Villeneuve, Vc de Riemal, VC du Viala, mur sur chemin d'accès à Racoules, Pré Platon, Vc du Merlet, VC de Lhermet et Grizac, VC de Finialettes, ouvrage d'art à Masméjean, route de la Brousse, VC de Masmin, VC du Tronc, VC de Montjoie...) alors que nous disposons d'une enveloppe maxi de 55 000 €. Une commission est mise en place pour hiérarchiser les travaux urgents puis une liste complémentaire. Les autres seront reportés en 2020.

- Travaux à prévoir :

Il est décidé de relancer le cabinet Mégret pour les travaux de reprise AEP sur la place du Chambon (suppression conduites en plomb) afin de lancer l'aménagement de la RD entre le camping et le pont. Il faut relancer le Cabinet Aqua Service pour le Captage de Caguefer.

Divers :

- Emplacements au camping

La commune loue à l'année 28 emplacements sur 95 existants au camping municipal pour un loyer annuel de 1500 € l'emplacement. Nous avons 2 nouvelles demandes. Il est décidé de donner une suite favorable à ces demandes même si ces 28 locations sont quelquefois problématiques. Ne devrait-on pas demander comme dans d'autres campings un stockage hivernal sur un secteur donné pour remettre tout en ordre et réattribuer chaque année les emplacements ? Un règlement plus strict devrait être mis en place pour améliorer les choses sur ce camping. Un groupe de réflexion va étudier le dossier : Frédéric Folcher, Stéphan Maurin, Yves Commandré et Christelle Folcher.

- Accueil « Les vieux galets » :

Cette association de vieux vélos et mobylettes souhaite séjourner le 6 juillet sur l'emplacement de la fête. Accord du conseil mais pas pour le prêt de matériel.

- Accueil Descente en Kayak extrême avec la FFK :

Suite au gros succès de l'an dernier, les organisateurs Jean-Paul Justamond et David Bernardeau sont prêts à renouveler l'évènement, les 5, 6 et 7 avril 2019. Les associations locales partenaires sont aussi prêtes à s'engager. Bonne nouvelle.

- Maison du Mont Lozère et modification du Site Patrimonial Remarquable :

La procédure pour déclasser le bâtiment de l'ancienne Poste est lancée et une première réunion a eu lieu. Le projet est en phase de calage entre les différents financeurs. Une présentation conjointe du projet avec le Parc National sera organisée le vendredi 26 avril à 18H00. Il sera abordé lors de cette réunion publique le travail sur la conservation des pièces du Musée.

Autres informations :

Le gîte de Champlong va être mis en location pour 2,5 mois à un couple d'artistes belges qui ont un projet artistique qui associera l'école et des associations locales.

L'école est labellisée école numérique.

Le gîte et les chambres d'hôtes de Nils à Runes vont être repris par M. et Mme Mercier.

Plusieurs demandes de logements reçues et non satisfaites.

Un courrier va être envoyé aux propriétaires d'épaves pour monter une opération de résorption de ce fléau.

Le projet d'extension de la maison médicale est étudié par Marie Claire Bessin. La famille bulgare logeant à l'étage a été informée du projet. Elle pourrait être relogée à terme. Une sophrologue va venir 2 ou 3 jours par semaine en alternance avec le médecin. Cette maison va être intégrée dans le projet de la Communauté de Communes de Maison de Santé Pluridisciplinaire multisites « Le Collet de Dèze - Pont de Montvert – Vialas ».

Le prochain bureau sera à Fraissinet le 28 mars à 20h30.

Le prochain conseil sera au Pont le 11 avril à 20H00.

Fin du conseil à 0h45